



Réunion extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Bouctouche

PROCÈS-VERBAL

le mardi 6 septembre 2022

18 h 00

Salle du conseil

Présence :

- Aldéo Saulnier, maire**
- Achille Bastarache, maire suppléant**
- Mariette Cormier, conseillère**
- Jean-Noël LeBlanc, conseiller**
- Oscar LeBlanc, conseiller**
- Joanne Savoie, greffière adjointe**
- Jean Goguen, directeur de l'aménagement, CSRK**

1. Ouverture officielle de la séance

Le maire, Aldéo Saulnier, ouvre officiellement la séance à 18h00 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. Adoption de l'ordre du jour

22-117 : MARIETTE CORMIER / ACHILLE BASTARACHE

que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. Divulgence de conflit d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

4. Présentation publique - terrain chemin Girouardville

Le maire fait part qu'un avis public a été publié sur le site Web de la Ville de Bouctouche pour indiquer que le conseil municipal a l'intention de modifier son plan municipal et le zonage du terrain identifié par les NIDs 25055419, 25274432 & 25017534 situé sur le chemin Girouardville de résidentiel banlieue (RB) à industriel lourd (IL) afin de permettre aux bâtiments et aux usages existants à être conforme à l'arrêté de zonage.

Le rezonage sera sujet à un article 59 de la Loi sur l'urbanisme et seulement les usages existants ci-dessous seront autorisés.

Un garage d'entretien (maintenance) de machinerie lourde
Un entreposage de roulottes commerciales de type « Kent Homes » sur le terrain
Un entrepôt de sel pour les routes durant la période hivernale
Un entrepôt loué à Kent Homes
Un entreposage de machinerie lourde sur le terrain

Le but du rezonage n'est pas de permettre l'expansion ou l'ajout de nouveaux usages mais de rendre la propriété existante conforme.

5. Levée de la réunion

22-118 : OSCAR LEBLANC

pour la levée de la réunion à 18h25.

ADOPTÉE